

Moins de carbone dans nos trajets

LE DÉPARTEMENT SOUTIEN LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX
ET LE DÉPLOIEMENT DU TRANSPORT ÉLECTRIQUE



Le vélo et la voiture électrique peuvent être utilisés pour des trajets quotidiens : le Conseil départemental œuvre activement pour le développement de ces mobilités qui n'émettent pas ou peu de CO2.



©P.Leroux

Le vélo

Pour le plaisir, les loisirs, le sport, le tourisme, les trajets domicile-travail ou domicile-école... Le Département applique un schéma directeur cyclable qui organise de multiples actions pour développer le réseau et les itinéraires, favoriser et sécuriser les déplacements à vélo, offrir les services utiles...

PAR EXEMPLE :

- La construction de locaux à vélo sécurisés dans les collèges.
- Le soutien financier aux collectivités pour l'installation de nouvelles stations de réparation et de lavage vélo, l'aménagement de pistes cyclables et voies vertes à proximité des collèges, l'aménagement des véloroutes nationales et européennes (Transalpine et EuroVelo8).
- Le jalonnement des itinéraires et leur promotion (panneaux, cartes cyclotouristiques, application mobile...).
- L'aménagement pour créer des possibilités de correspondances entre véloroutes, voies vertes et transports en commun.

18,5

MILLIONS D'EUROS

investis dans les Alpes de Haute-Provence entre 2010 et 2022 pour le développement de la mobilité à vélo, dont 5,8 M€ à la charge du Département

Mobilité électrique

Le Département encourage et facilite l'électromobilité. À ce titre, il est l'un des principaux financeurs du

<https://www.mondepartement04.fr/deplacements/zero-carbone>

↗ Syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE04). 64 bornes de recharge à destination des voitures électriques sont actuellement déployées dans le département.



Dans le cadre de son partenariat avec le [Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence](#), le Département agit pour garantir sur son territoire un accès en recharge électrique. Ce réseau offre désormais un véritable service en électromobilité dans le département des Alpes de Haute Provence.

64

BORNES DE RECHARGE

déployées sur le territoire des Alpes de Haute-Provence



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -

04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

Plan du site

Contact

Espace presse

Charte graphique

Mentions légales

Aide

